**Atelier 2 : EPI et partenariat avec une structure culturelle : travail sur l'ancrage territorial du projet**

**Objectif**: cadre de la mise en place d'un EPI autour du PEAC dans le cadre du travail avec une structure

Rappel : cadre législatif : B.O. du 9 juillet 2015 : « L'éducation artistique et culturelle nécessite une ouverture de l'école à des partenaires variés, aux compétences reconnues, qui enrichissent les ressources de l'institution scolaire. Elle nécessite aussi une ouverture de l'école sur le territoire de vie des élèves, son patrimoine artistique, ses structures culturelles, qui permet de mieux s'approprier ce territoire, en résonance avec la découverte d'oeuvres et d'artistes universels issus d'époques et de cultures diverses. »

**Diagnostic**

 **1- Accès aux structures**

- Les collèges n'ont pas un accès équitable aux structures culturelles en fonction de leur localisation, que ce soit entre les espaces ruraux, montagnard et urbains mais également entre les centres et les périphéries (certains collèges périphériques de Marseille ont des accès aussi compliqués aux structures culturelles que certains collèges alpins)

- Dans les territoires alpins, des instances volantes tentent d'y remédier en se déplaçant dans les établissements (FRAC, Musée Gassendi, Théâtre de Durance, Conservatoire, Ligue de l'enseignement)

- Cependant ces possibilités ne sont pas toujours connus et bien exploitées.

 **2- la question financière**

- La venue d'un artiste dans les établissement pose des problèmes de financement, la valeur du travail ayant un coût trop élevé pour les établissements même pour deux heures d'intervention.

- Il existe des propositions gratuites dans les départements (PAME, AE, collège au cinéma) qui peuvent contourner ces besoins. Les partenaires culturels peuvent aussi avoir des fonds fléchés à destination des scolaires pour la mise en place d'actions culturelles.

- Ces propositions gratuites pose des problème de calendrier (pour la mise en place il faut le préparer à partir du mois d'avril pour une validation par le chef d'établissement au mois de juin). Ensuite la mise à disposition des fonds est souvent liée au bon vouloir des chefs d'établissements.

- Une autre solution possible est le partenariat entre établissement avec la mise en réseau dans une logique de parcours (ressources d'établissements voisins, suivi dans une logique de scolarité)

 **3- les contraintes pédagogiques**

- Les enseignants ont souvent la volonté de créer leurs propres parcours. Ils se sentent ainsi parfois contraint par les propositions des structures culturelles ce qui restreint parfois leur envie de saisir les opportunités offertes.

- Les élèves se montrent souvent très passif dans les sorties dans les structures, dans le meilleur des cas ils peuvent se réjouir d'aller au cinéma sans pour autant en percevoir la valeur culturelle, cherchant le pop corn à l'entrée plutôt que l'affiche.

 Réflexion sur comment engager les élèves dans des activités avec les structures culturelles et les rendre acteur de leur parcours éducation artistiques et culturel

**Méthode**

La mise en place d'un EPI ou d'un PEAC doit s'appuyer sur les trois piliers de l'EAC :

 Fréquenter/ Pratiquer/ S'approprier

Les thèmes des EPI : l'écueil à éviter est de restreindre le PEAC à la seule thèmatique de culture et création artistique mais le partenariat avec les structures peut s'intégrer dans toutes les thématiques : une visite au camp des Mille peut participer à l'ouverture à la citoyenneté, une exposition autour du corps peut servir dans les questions de santé.

Les objectifs de la réforme oblige à changer l'angle de vue et modifier le mode de travail en équipe.

Il ne faut pas non plus enlever la possibilité de travailler avec plusieurs structures sur un même projet

**Exemples :** le cinéma autour du dispositif collège au cinéma

Dispositif en place depuis 20 ans et bien identifié dans les collèges

Nécessite une préparation organisationnelle claire dès le début sans pour autant s'enfermer en gardant une souplesse.

Changer l'approche : partir de l'envie et des choix des enseignants, se rapprocher des structures pour les possibilités qu'elles offrent et leur ressource et ensuite intégrer ce travail dans les thématiques qui restent très ouvertes.

Exemples : la liberté, les discrimination à partir d'exemples de films. On peut ainsi se rapprocher d'un cinéma, d'un site mémoriel comme le camp des Mille, des archives, etc.

Frankenstein, film au programme de collège au cinéma cette année peut entraîner un travail en Français, en Anglais, en Art Plastique, en musique, en S.V.T.

**Fréquenter**:

- Se confronter à une œuvre cinématographique en allant au cinéma et en participant à l'expérience d'une séance de film.

exemple : mise en place d'une journée dans un musée ou dans un cinéma avec la projection de deux films du dispositif. Participation à une rentrée en image des Rencontres photographiques d'Arles. Ainsi 8 heures d'EPI se trouvent utilisées..

- Rencontrer des auteurs et des créateurs de cinéma

**Pratiquer**:

- Créer des documents accompagnant le film

- Possibilité de réalisation de film mais également création d'affiches, recréation de scène du film, bande originale, tableau vivant, clip, publicité filmée, sonore, affichée.

- Conserver la liberté de l'enseignant et le mettre en lien avec la structure pour le nourrir et l'aider à faire fonctionner son projet.

- Les structures peuvent mettre à disposition leur moyen pour aider cette mise en place et la production.

**S'approprier :**

- Aide à la valorisation du projet par exemple en projetant les productions au sein de la structure (auditorium, salle de cinéma)